

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD

Était excusé : M. Jacques VELGHE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 2

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : 2

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER

**GESTION DE LA BOUTIQUE DE VENTE DES PRODUITS REGIONAUX SITUÉE A L'AIRE DES
MONTS DE GUERET – CONCLUSION DU CONTRAT D'OCCUPATION DOMANIALE**

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Par délibération n° 192/24 du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'un appel à candidatures en vue de la recherche d'un candidat pour l'occupation et la gestion de la boutique de vente des produits régionaux sur l'Aire des Monts de Guéret, dans le cadre d'un contrat d'occupation domaniale.

La durée du futur contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et le montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public à 600 € H.T. indexée sur le coût de la construction.

Il est rappelé que la boutique de vente des produits locaux, d'une surface de 224 m² est implantée au sein du bâtiment d'accueil de l'Aire sur la parcelle cadastrée section BK n° 201(cf. plan joint) appartenant au domaine public de la Communauté d'Agglomération.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié dans le Journal d'annonces légales « La Montagne édition Creuse » le mercredi 16 octobre 2024 et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération le 14 octobre 2024.

Une candidature a été reçue dans les délais. Il s'agit du G.I.E. « Les Monts de Guéret ».

La commission d'ouverture des plis en charge des autorisations d'occupation du domaine public s'est réunie pour ouvrir le pli, analyser cette candidature et a donné un avis favorable sur ce candidat.

Il est proposé de conclure avec le G.I.E. « Les Monts de Guéret » une convention d'occupation du domaine public liée à la boutique de vente des produits locaux, d'une durée de 5 ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 avec un montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public à 600 € H.T. indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction,

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A AFFECTER A L'OPERATION					
	Budget	Année	Programme	Opération	
	Equipements et sites divers	2025			
Section	Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code service	Montant
Fonctionnement	70	70323	0735	9082	Redevance mensuelle de 600 € H.T. indexée sur l'indice INSEE coût de la construction

Sont joints en annexe de la délibération :

- le projet de contrat d'occupation du domaine public à conclure avec le G.I.E. « Les Monts de Guéret »,
- le plan cadastral de la parcelle BK n°201,
- le plan de délimitation de la surface de la boutique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2122-1 et suivants,

Vu la délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour la conclusion, la modification et la résiliation des contrats pour l'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, ou mise à sa disposition,

Vu l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis en date du 10 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité,

MM. François BARNAUD et Pierre AUGER déclarant ne pas participer au vote :

- approuvent la conclusion d'un contrat d'occupation du domaine public, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, avec le G.I.E « Les Monts de Guéret » pour l'occupation domaniale de la parcelle BK 201 (partie) en vue de la gestion de la boutique de vente des produits locaux sise sur l'aire des Monts de Guéret sur la commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois,
- autorisent Monsieur le Vice-Président en charge du développement touristique à signer le contrat et tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

